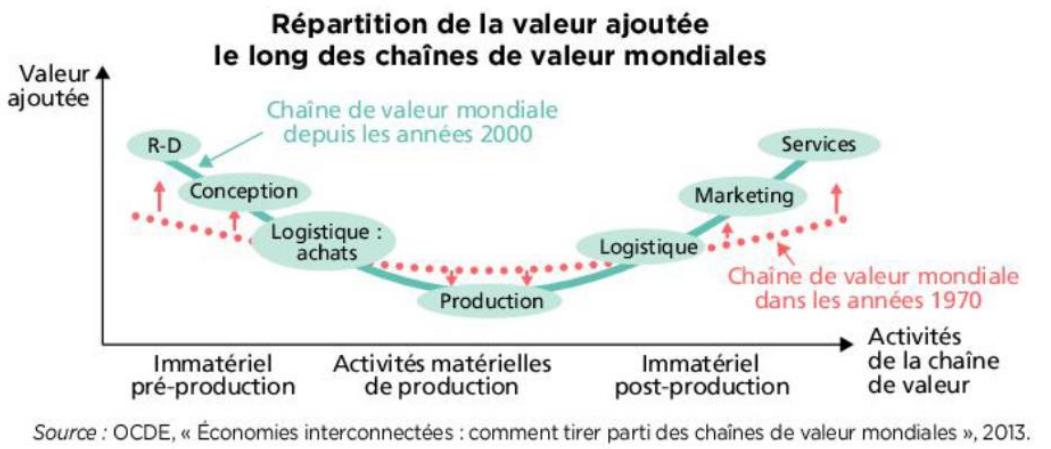


Document 7 – L'internationalisation de la chaîne de valeur mondiale : la « courbe du sourire »



1. Que décrit la courbe du sourire ?

2. La courbe du sourire se déforme-t-elle à l'avantage des pays développés ou des pays en développement depuis 1970 ?

Cette « courbe du sourire » a été utilisée pour la première fois en 1992 par le fondateur d'Acer, constructeur informatique taïwanais, Stan Shih, pour illustrer les problèmes auxquels étaient confrontés les fabricants du secteur des technologies de l'information de Taïwan, pris à l'époque dans le creux de la courbe. C'est un modèle qui est corroboré par les mesures du commerce international en valeur ajoutée menées conjointement par l'OMC et l'OCDE.

1. La « courbe du sourire » décrit la manière dont la valeur ajoutée se répartit le long des chaînes de valeur mondiales. Les étapes les plus créatrices de valeur sont situées en amont (avant) et en aval (après) du processus de production :

- **en amont**, dans la recherche-développement et la conception/design du produit ;
- **en aval**, dans le marketing, la publicité et les services après-vente.

Les étapes les moins créatrices de valeur concernent le processus de production et d'assemblage.

2. La « courbe du sourire » se déforme (la forme en U s'accentue) à l'avantage des pays développés depuis les années 1970 puisque la valeur ajoutée tirée des activités en amont et en aval du processus de production est plus élevée ; la valeur ajoutée liée aux activités de production réalisée dans les pays en développement baisse.

Il est crucial pour les gouvernements de comprendre comment l'investissement dans les compétences et le savoir peut contribuer à **stimuler la compétitivité des pays** dans les CVM, dans l'objectif de s'orienter vers des activités à plus forte valeur ajoutée et d'améliorer la qualité des emplois.

Certaines caractéristiques des emplois font qu'ils sont plus susceptibles d'être délocalisés, comme ceux impliquant des tâches répétitives et sans contact direct. **L'investissement dans les compétences** permet de faire en sorte que les travailleurs soient moins exposés au risque de perdre leur emploi en raison de la délocalisation.